

DELIBERATION N° 2006/12-13 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LUDRES, POUR INTEGRATION DANS SON DOMAINE PRIVE, DE PARCELLES ISSUES DE L'OPERATION DE LA ZAC DE LA JAUFAITE.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'assemblée la délibération qui avait été prise le 13 décembre 2004, dans le cadre de la rétrocession à la commune de Ludres par l'aménageur de la ZAC la Jaufaite, des parcelles lui appartenant constitutives d'espaces verts inconstructibles et détachées de la partie équipée de la ZAC ; ces parcelles étant destinées à **être incorporées au domaine privé** de la commune.

La transaction n'a pas été concrétisée, l'appropriation par un particulier d'une partie de la surface (4a06) destinée à être rétrocédée à la commune de Ludres est à l'origine de ce retard. Une issue a du être trouvée pour solutionner cette situation.

Au terme de différents échanges, il a été décidé que l'aménageur céderait l'emprise concernée à ce riverain. Il est précisé que cet espace est classé en zone inconstructible et le restera. Un nouveau plan a été établi par le géomètre de l'opération, dont a été destinataire la commune de Ludres le 24 octobre 2006. Le périmètre y a été découpé en fonction des affectations souhaitées.

En contrepartie, l'aménageur a engagé une procédure d'acquisition auprès de tiers de différentes parcelles totalisant une superficie de 25a50ca qu'il cèdera à la commune de Ludres en compensation. Celles-ci sont référencées A0512 (6a05), A0519 (4a05), A0523 (11a60), A0524 (3a80).

Le tableau suivant reprend les données concernant les parcelles d'origine destinées à la commune et présente le nouveau découpage qui a été défini pour la vente au particulier des espaces qu'il s'était attribués.

Ancienne numérotation	Superficie	Nouvelle numérotation	Superficie	Acquéreur
AN 0114	1ha57a83ca	AN 0215	13ca	Particulier
		AN 0216	1ha57a70ca	Commune de Ludres
AN 0151	2a75ca	AN 0217	4ca	Commune de Ludres
		AN 0218	2a58ca	Particulier
		AN 0219	13ca	Commune de Ludres
AN 0196	18a07ca	AN 0220	1a28ca	Particulier
		AN 0221	16a79ca	Commune de Ludres
AN 0120	7ca	AN 0120	7ca	Particulier
Total			4a06ca	Particulier
			1ha74a66ca	Commune de Ludres

Compte tenu de ces éléments, les parcelles qui seront rétrocédées à la commune de Ludres pour classement dans son domaine privé sont les suivantes :

- AC0228 (39a63), AC0244 (1a54), AC0246 (0a25), AC0247 (0a25), AC0248 (0a28), AC0249 (0a25), AN0003 (58a29), AN0004 (8a47), AN0005 (22a96), AN0006 (13a33), AN0013 (19a81), AN0014 (9a28), AN0186 (8a31), AN0216 (1ha57a70), AN0217 (4ca), AN0219 (13ca), AN0221 (16a79), A0007 (35a61), A0512 (6a05), A0519 (4a05), A0523 (11a60), A0524 (3a80), A0528 (2a60), A0530 (3a90), A0531 (5a05), A0537 (3a70), A1313 (13a73), A1315 (2a96), A1318 (3a20), A1320 (2a28), A1322 (2a87), A1340 (2a82).

Cette liste annule et remplace celle présentée dans la délibération n° 6 datée du 13/12/2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour, 6 voix contre (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND et THIRIET, MM. GAUZELIN, LEFRANC et NOEL et Groupe Ludres Notre Ville : M. FRANOUX) et 1 abstention (M. SAUTROT - Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'annuler la délibération n° 6 datée du 13/12/2004 pour la remplacer par la présente.
- de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées :

AC0228 (39a63), AC0244 (1a54), AC0246 (0a25), AC0247 (0a25), AC0248 (0a28), AC0249 (0a25), AN0003 (58a29), AN0004 (8a47), AN0005 (22a96), AN0006 (13a33), AN0013 (19a81), AN0014 (9a28), AN0186 (8a31), AN0216 (1ha57a70), AN0217 (4ca), AN0219 (13ca), AN0221 (16a79), A0007 (35a61), A0512 (6a05), A0519 (4a05), A0523 (11a60), A0524 (3a80), A0528 (2a60), A0530 (3a90), A0531 (5a05), A0537 (3a70), A1313 (13a73), A1315 (2a96), A1318 (3a20), A1320 (2a28), A1322 (2a87), A1340 (2a82).

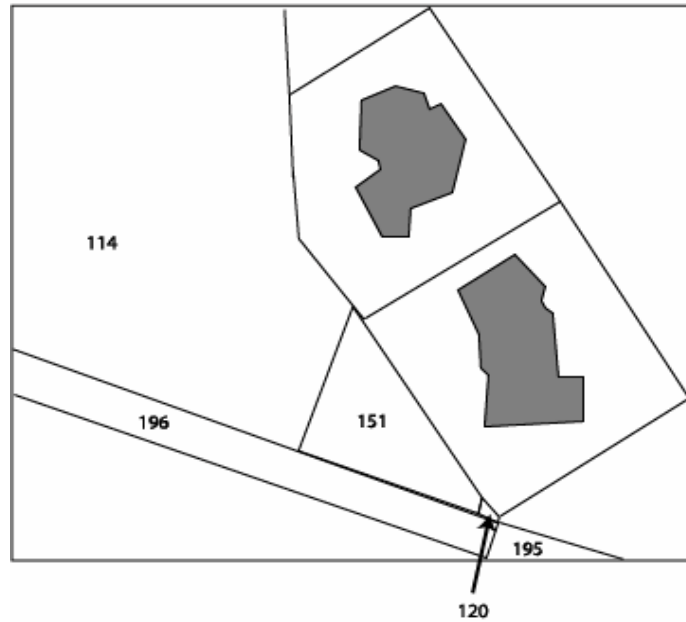
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, le cabinet LITAIZE et GAUTHIER, Notaires de la commune de LUDRES.

LOCALISATION

Voir plans joints en annexe

Rétrocession à la Commune de Ludres
pour intégration dans son Domaine Privé
de parcelles issues de l'opération
ZAC de la Jaufaute

Détail du cadastre avant le redécoupage
Section AN du cadastre



Détail du cadastre après le redécoupage
Section AN du cadastre

Les parcelles destinées à être cédées
à la commune de Ludres ont leur fond grisé

